



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Formation spécialisée ministérielle
santé/sécurité/conditions de travail

Décrypt-inFO

Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail ministériel du 27 juin 2023

#1 : Le travail à réaliser pour le mandat à venir !

Retrouve la déclaration préalable de Force Ouvrière en fin de document et [ICI](#)

En résumé

- **FO secrétaire de l'instance** pour ce nouveau mandat !
- Le SG du pôle ministériel souhaite que les échanges dans cette instance soient tout aussi fournis que lors du précédent format et s'engage à ce que tous les points soient abordés, sans que cela ne se substitue aux comités de suivi des différents protocoles.

Le SG prend en compte la demande de FO sur le **confort thermique** des bâtiments et sait qu'il y a un gros chantier de rénovation thermique à lancer, mais qu'avant cela des mesures palliatives sont également à mettre en place. Il annonce avoir obtenu le chantier de reprise intégrale de l'enveloppe extérieure de la Tour Séquoia pour un montant acté de 50 M€ pour son isolation thermique par l'extérieur.

- Dossier amiante : la DRH doit solliciter la DGAMPA sur le sujet afin d'étudier l'opportunité d'inscrire le sujet à l'agenda social.
- Une formation spécialisée centrée sur les **risques professionnels routiers** avec un premier éclairage sur l'accident qui a coûté la vie à l'un de nos collègues le 22 mai 2023 et la présentation des premiers éléments de rapport des missions concernant la sécurité des missions d'exploitation et d'entretien suite à une commande du CHSCT-M en 2021.

Pour aller plus loin :

Règlement intérieur du CSA-ministériel et de sa formation spécialisée (pour observation)

FO rappelle que les **suppléants** qui ne remplacent pas leurs titulaires doivent être pris en charge au niveau de leurs frais et doivent pouvoir participer au débat même s'ils ne votent pas.

FO demande également de clarifier les **groupes de travail**, de les lister afin d'en assurer une cohérence d'ensemble.

Le secrétaire général s'engage à laisser la parole aux suppléants qui le souhaiteraient.

La DRH s'engage à mettre à jour les groupes de travail.

Ces engagements seront consignés au PV.

Désignation du secrétaire de la formation spécialisée ministérielle

Malvina CAUBERE, représentante FO est élue à l'unanimité des présents.

Tableau des accidents graves, mortels et des suicides

Après plusieurs mois sans instance, nous voilà donc avec un nouveau tableau des accidents graves, mortels et des suicides reprenant une demi-année.

Il nous semble important de nous féliciter en introduction, de l'ajout du suivi des tentatives de suicides à ce tableau même si l'indicateur est encore très aggloméré. Cet indicateur supplémentaire est indispensable afin de réellement prendre la mesure de l'état de santé mental des agents. Cela n'est pas le procès de tel au tel service, il s'agit de repérer les signaux d'alerte ! Encore une fois, l'imputabilité au service est une chose, la prévention en est une autre et le lieu de l'acte ne doit pas en déduire l'enquête ou non.

Sur le fond de ce tableau, nous ne pouvons que constater et à nouveau déplorer les nouveaux éléments tragiques survenus ces derniers mois. Pour faire simple, si l'on ne regarde que ce tableau, 3 accidents graves, 13 suicides et 4 tentatives de suicide en 1 an. Le compte est lourd et reflète **une réelle dégradation de la santé des agents du pôle ministériel**.

Enfin, FO souhaiterait que les résultats des commissions d'enquête ne soient pas simplement recensés ici mais transparaissent également clairement dans le plan d'action annuel ministériel. FO renouvelle sa demande également d'examiner le paragraphe HSCT du rapport social unique dans cette instance.

Premier retour sur l'accident mortel du 22 mai 2023 à la DIR Atlantique

Le Directeur de la DIR-A est présent et donne quelques informations complémentaires à l'instance.

L'accident a eu lieu sur la RN 11, une voie rapide. Les agents concernés étaient en protection d'un poids lourd, ceux-ci ont déployé les cônes et la signalisation appropriée, la bande d'arrêt d'urgence était étroite, en fin d'intervention alors que le poids lourd allait repartir, un automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté l'agent qui se trouvait à l'arrière du camion. Le 2^e agent a lui été éjecté de 20 mètres, est gravement blessé et peut être considéré comme miraculé.

Concernant l'accompagnement des familles, plusieurs visites ont eu lieu auprès de la famille endeuillée et auprès de l'agent grièvement blessé. La pension de reversion sera versée à la veuve de manière intégrale et les deux enfants orphelins bénéficieront d'une allocation d'orphelin jusqu'à leurs 21 ans. La famille bénéficie d'interlocuteurs RH et juridiques ainsi que de la protection fonctionnelle pour une action en justice. Une cagnotte a été ouverte auprès de la communauté de travail, un aménagement d'un lieu de recueillement est prévu. Par ailleurs il y a un accompagnement psychologique des agents du CEI, collectif ou individuel. La commission d'enquête ne s'est pas réunie immédiatement, mais il y a eu une discussion informelle sur l'accident. La commission d'enquête se réunira le 5 juillet prochain. A ce stade, pas de défaillance d'un véhicule ou d'une procédure, l'automobiliste a dévié de sa trajectoire. Le procureur a diligenté une enquête. Le ministre des transports s'est déplacé et a échangé avec les agents.

FO indique qu'il paraîtrait que le lieu de l'accident est très accidentogène. De plus, FO s'enquière de la promotion à titre posthume.

Le Secrétaire Général répond qu'il y a une distinction honorifique possible à titre posthume, pour ce qui concerne la **promotion à titre posthume, cela nécessite un cadre législatif.**

Le directeur de la DIR Atlantique considère qu'il faut une **analyse des risques et des actions de progrès** pour diminuer les risques. Il rejoint les organisations syndicales en expliquant qu'il y a toujours une raison à un accident et qu'il n'y a pas de fatalité.

Accidentologie des services en charge de l'entretien et l'exploitation du réseau routier national : présentation des deux missions relatives (IGEDD et Lombardi) et de la méthode de travail pour l'élaboration du plan d'action visant à développer la prévention

Suite à une commande du CHSCT-M faisant suite à une série de groupes de travail sur la sécurité et au constat que les accidents continuent d'augmenter, l'administration a mandaté deux études avec pour **objectifs** :

- De s'assurer que les **instructions existantes** sont bien appliquées ;
- De **capitaliser les expériences** de chaque DIR en prévention ;
- De prospecter et éventuellement, de **proposer de nouvelles mesures de prévention**.

C'est ainsi que deux missions ont vu le jour. La mission Lombardi s'est concentrée sur les DIR, a auditionné de nombreux agents et est allée en immersion sur le terrain. La mission IGEDD s'est quant à elle focalisée sur l'externe pour voir quelles sont les méthodes et mesures de prévention chez nos collègues français (concessionnaires, métropoles, départements) et nos voisins européens.

Les deux rapports présentés ne sont pas encore finalisés et les plans d'actions sont encore incomplets pour pouvoir recueillir les avis de la formation spécialisée.

Bien que partiel, le rapport Lombardi constate le professionnalisme des agents, juge les procédures adaptées et le matériel performant. Il en conclut que la plupart des accidents sont dus à des difficultés avec les usagers.

Pour les organisations syndicales la faute ne repose pas uniquement sur l'utilisateur, il y a des problèmes de moyens pour les DIR et de délabrement du réseau qui est passé du 1er rang en 2012 au 18e rang en 2022. Il faut appliquer l'instruction du 11 octobre 2013 qui implique deux agents par intervention.

FO se dit **déçu du rapport** qui n'apporte rien. Il y a un manque de personnel, du matériel vétuste. La police n'intervient plus mais envoie directement les agents des DIR. Les agents se font de plus en plus agresser par les usagers. Il n'y a pas de propositions concrètes dans le rapport. Il y a un manque de moyens financiers et humains : l'une des solutions serait de recruter des titulaires et pas des vacataires, il n'y a pas assez d'effectif et les agents sont en insécurité.

FO demande par ailleurs quelle est la politique du ministère concernant les DIR. Les agents n'ont plus de moyens, il y a eu également l'externalisation du permis de conduire. Le Ministère doit protéger ses agents !

L'administration promet que les deux études ne vont pas rester lettre morte et qu'il n'y aura pas d'autocensure sur les recommandations à donner. Un groupe de travail est prévu le 20 juillet 2023.

FO demande quels seront les effectifs 2024. L'administration répond qu'elle a demandé des effectifs mais n'a pas les arbitrages ministériels.

En préalable de la présentation, FO avait lu la déclaration suivante :

Le Collège des PETPE FO a reçu copie de tous les rapports, suite au passage du cabinet Lombardi dans les différentes DIR.

Voici ce qu'il en ressort sur les causes d'accidents :

- **manque de moyens humains,**
- **manque de moyens financiers,**
- **pas assez de panneaux à messages variables,**
- **matériels vétustes et dangereux en particulier les véhicules,** etc.

Les incivilités des usagers arrivent presque en dernière position.

Force Ouvrière n'est pas dupe et nous espérons que l'administration ne va pas demander que le cabinet mette en conclusion ce qu'elle veut entendre !

L'administration de notre Ministère à une grande part de responsabilité dans ces accidents.

Force Ouvrière vous demande, de mettre un terme à cette inaction, et de reconnaître la dangerosité de nos missions, cela serait un premier pas.

FO demande la mise en place rapidement, d'un plan de prévention des risques lors des interventions des agents. FO demande également que les usagers circulant sur le réseau et au-delà le grand public soient informés de l'existence du corridor de sécurité.

Nous avons appris que la sanction financière pour non-respect de cette prescription inscrite au Code de la Route avait été fortement augmentée, apparemment le gouvernement préfère sanctionner au lieu d'informer, encore une fois le profit passe devant la sécurité des agents.

FO demande une véritable reconnaissance pour les agents d'exploitation DIR et VNF et cela passe par l'octroi de la bonification du service actif, à hauteur de 25 %.

Si les agents n'obtiennent pas gain de cause dans les mois à venir sur ces revendications, ils viendront directement vous les demander, avec ou sans votre accord !

Point d'information non traité : les formations obligatoires des membres CSA et FS en termes HSCT

Attention, ne vous faites pas avoir !

Une grande confusion semble régner au sujet de la formation des membres des CSA et des formations spécialisées (SSCT), aussi il nous a paru nécessaire d'apporter quelques éclaircissements avant les vacances d'été !

En résumé, certains services tentant d'imposer 5 jours de formation aux membres des formations spécialisées et remettent en cause les deux jours de formation laissés à l'initiative des intéressés par leur organisation syndicale.

Si c'est le cas, vous pourrez leur faire comme réponse :

- Pour les membres de la formation spécialisée SSCT (titulaires et suppléants), la formation est obligatoire et se décompose en deux parties, **3 jours dispensés par l'administration et deux jours au libre choix des intéressés.**

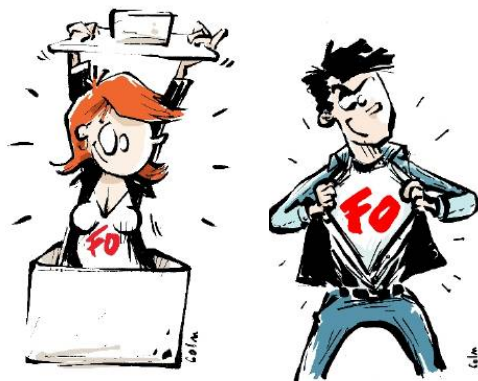
FO vous proposera ces formations de deux jours, vous pouvez donc d'ores et déjà les réserver et exiger des modules de 3 jours (et non de 5) venant de l'administration. Nous vous invitons à refuser les propositions de formation de 5 jours dans ce cadre, et demander une variante sur 3 jours.

- Pour les membres des CSA, des modules de 5 jours sont proposés de manière facultative.

Il semblerait que des contrats avec des organismes de formation ont été passés sans distinctions, et certaines structures tentent d'imposer 5 jours à tout le monde ce qui n'est pas conforme à la règle.

Vous avez par ailleurs pu lire que FO a revendiqué une formation pour les membres des conseils médicaux dont les élections sont en train de se terminer. Nous organiserons un webinaire sur ce sujet à la rentrée.

Et pour calibrer notre offre de formation syndicale globale en fonction de vos besoins, n'hésitez pas à continuer à compléter notre [enquête en ligne](#)!



Tes représentants FO au CHSCT-M :

Malvina CAUBERE, DGAC, Pierre VINCENT-LUCE, DIR IF, Olivier GLEIZES, Cerema, Claire FELD, DREAL Grand Est, Thierry LESAULNIER, DIRM-MEMN, Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 63, Céline AUGES, DRIHL, Elsa ALEXANDRE, SG

Déclaration préalable

Le programme FO pour les 4 ans à venir

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée ministérielle (ex-CHSCT-M),

La voici cette première formation spécialisée ministérielle ! A l'aube de ce tout nouveau mandat, Force Ouvrière souhaite à tous les membres de cette instance 4 années de travail acharné en prévention pour améliorer la santé et les conditions de travail des agents de ce pôle ministériel, ainsi que de ses établissements publics.
Parce oui, il y a du travail et Force Ouvrière est prêt à travailler. Les sujets, vous les connaissez, monsieur le Président. Mais nous souhaitons les rappeler ici pour écrire notre feuille de route.

Mais avant de commencer, il nous a semblé important de poser ici la définition de conditions de travail : « les conditions de travail recouvrent les aspects matériels (contraintes physiques, moyens, conditions sanitaires, etc.), organisationnels (temps de travail, rythme de travail, autonomie et marge de manœuvre, etc.), et psychosociaux (relations avec les clients, la hiérarchie et les collègues, sentiment d'utilité, etc.) dans lesquels est exercée l'activité professionnelle. » (Définition DARES).

Le point central de notre feuille de route est la volonté d'une cohérence d'ensemble dans la prévention, en particulier primaire. Pour cela, il faut à cette instance des données, les plus exhaustives possibles. Ainsi, l'examen du paragraphe concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail du RSU ainsi que de ses indicateurs doivent être examinés dans cette instance (hors PV, sans cela, attendez-vous à de longues heures de décryptage en CSA-M). Nous souhaiterions également bénéficier des rapports des ISST, des médecins de prévention/du travail et du service social afin d'avoir la vision de l'ensemble du réseau de prévention sur les conditions de travail.

Cette analyse (anciennement le RASSCT) nous permet d'avoir un éclairage complet et d'en déduire certains axes de travail. Pour FO, il y a nécessité de travailler sur toutes les activités et missions, en tentant de n'oublier aucun métier, notamment sur les axes suivants :

L'accidentologie dans les DIR mais nous y reviendrons largement plus tard dans cette instance ;

Les troubles musculo-squelettiques et la prévention de la sédentarité ;

Les métiers et horaires atypiques avec un traitement particulier des risques liés aux métiers de la mer, trop peu étudiés dans cette instance ;

Les risques liés aux relations avec les extérieurs, en particulier sur les missions de contrôles, qu'ils soient terrestres, maritimes ou de l'environnement en prenant soin de considérer l'impact des missions sociales de notre pôle ministériel ;

Les trajets en véhicule motorisé comme en vélo avec en particulier une évaluation des risques liés aux pollutions avec le travail initié avec l'ANSES ;

Le traitement du handicap avec notamment l'aménagement du temps de travail, l'adaptation de poste et l'accompagnement sans oublier les aidants ;

Le travail sur l'égalité professionnelle avec des actions concrètes comme, par exemple, la prise en charge de la sur-cotisation retraite pour le temps partiel, l'aménagement du temps de travail, ...

La lutte contre les discriminations et les haines avec le suivi des actions du protocole en particulier sur le recrutement et la création du lien collectif ainsi que sur le suivi des signalements qui doit être connecté à cette instance ;

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec des actions concrètes et la continuité des actions mises en place ;

La qualité de vie au travail passant également basiquement par la température sur le lieu de travail, la sobriété énergétique ne doit pas toujours passer par des sacrifices des agents ; Plus largement, la question de l'aménagement des locaux, leur ergonomie et leur confort d'usage doit faire l'objet d'un plan d'action ;

Et enfin les risques psycho-sociaux par la perte de sens au travail, le travail dans l'urgence, les bien trop nombreuses réorganisations, des injonctions contradictoires, faire plus, plus vite avec moins de moyens....même les experts internationaux du Cerema jettent l'éponge, ne pouvant plus répondre aux trop nombreuses sollicitations ..Cela est essentiellement dû au manque d'effectifs suite à une baisse sans discontinuer de ces derniers et des réorganisations qui n'ont comme seul objectif la baisse des ETP. A cela on peut rajouter le manque de collectif soulevés à de nombreuses reprises dans cette instance et dans d'autres (via d'ailleurs des expertises externes) et confirmé par le baromètre social 2021, avec notamment le travail sur la déconnexion et l'organisation du travail (télétravail, semaine de 4 jours, ...).

C'est aussi par les conditions de travail qui se jouera la possibilité de relever le défi de l'attractivité du pôle ministériel, au-delà bien entendu des questions salariales, des perspectives des parcours professionnels et du sens des missions.

Pour finir, ou plutôt pour commencer cette FS, nous nous attarderons sur le sujet de l'accidentologie des DIR :

Le mois de juin a été particulièrement accidentogène dans les DIR, le SNP2E-FO attend toujours que vous répondiez aux différents courriers qui vous ont été envoyés sur ce sujet.

Le collège des Personnels d'Exploitation Force Ouvrière a décidé de vous envoyer systématiquement un courrier ainsi qu'à notre ministre dès qu'un nouvel accident survient dans une DIR.

Nous sommes en droit d'espérer qu'à force de vous inonder de courrier, peut être que nos revendications seront prises en compte, et chaque mois vous recevrez de la part de notre syndicat un bilan final du nombre d'accidents.

A la DIR ouest depuis le début de l'année ils en sont à pas moins de treize accidents.

Depuis début juin, nous en sommes à sept accidents dans les DIR, dont un mortel avec un blessé grave handicapé à vie.

L'inaction de l'administration sur ce sujet doit cesser, trois policiers en transfert de prévenus donc même pas en intervention ont un accident de la circulation et ils ont droit aux honneurs de la nation ; deux agents PETPE en intervention sont renversés par un véhicule, ils n'ont droit qu'au mépris le plus total de notre Ministère, pas de médaille, pas de diffusion publique, pas de reconnaissance et pourtant Policiers ou PETPE : nous sommes tous des agents de l'État.

Concernant la promotion à titre posthume, pour les agents décédés en service ou avec une blessure grave, qu'attendez-vous ?

Notre Ministre, qui brille par son absence, ne peut-il pas proposer qu'une loi soit déposée en ce sens?

Je vous remercie.